

Synthèse du Plan Climat-Air-Énergie Territorial

Un Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) c'est quoi ?

C'est un document stratégique qui programme les actions du territoire de Saint-Louis Agglomération dans les domaines de la sobriété énergétique, la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air. C'est un projet territorial à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble des enjeux climat-air-énergie autour de plusieurs grands objectifs :

- Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
- Adapter le territoire aux effets du changement climatique
- Encourager la sobriété énergétique c'est-à-dire les économies d'énergie dans tous les secteurs
- Améliorer la qualité de l'air
- Développer les énergies renouvelables et de récupération

Le PCAET s'applique à l'échelle du territoire de Saint-Louis Agglomération dans lequel tous les acteurs (entreprises, associations, scolaires, citoyens, etc.) sont mobilisés et impliqués. L'objectif final est, pour tous, de limiter, à moins de 2°C, le réchauffement maximum de notre planète, fixé lors de la COP 21 à Paris.

Ce document règlementaire est composé de 5 parties :

1. Le diagnostic territorial chiffré (état des lieux complet de la situation énergétique du territoire, comptabilisation des émissions territoriales de Gaz à Effet de Serre, comptabilisation des polluants atmosphériques, estimation de la séquestration nette de CO₂, analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique)
2. La stratégie territoriale et les objectifs en cohérence avec les objectifs nationaux
3. Le bilan de la concertation publique
4. Le programme d'actions concrètes et les dispositifs de suivi et d'évaluation
5. L'évaluation environnementale stratégique du programme d'actions

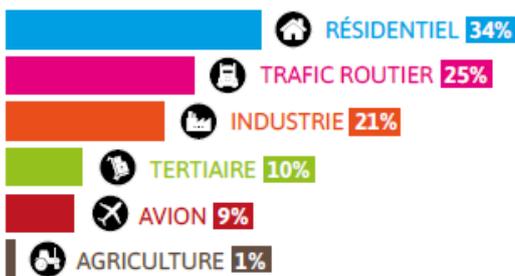


DIAGNOSTIC TERRITORIAL CHIFFRÉ

QUELLE EST NOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE ?



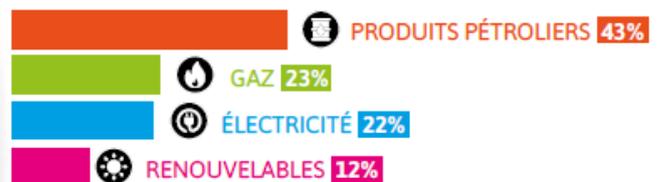
QUELS SECTEURS CONSOMMENT LE PLUS ?



Consommation totale
 ➔ 2 300 000 MWh par an
 ➔ 30 000 kWh par habitant

Une baisse très modeste
 ➔ 2 % depuis 2005
 ➔ 0,2 % depuis 2010

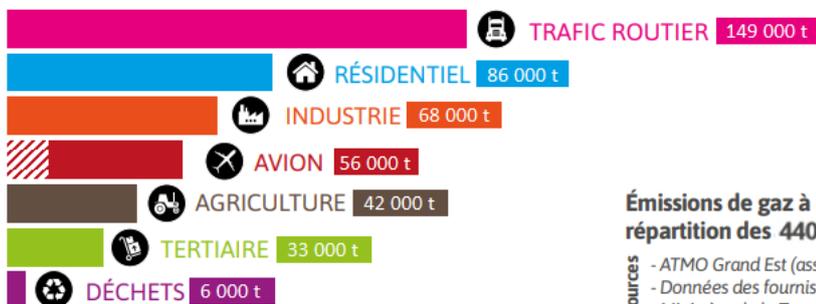
D'OÙ VIENT L'ÉNERGIE ?



Le coût des gaz et produits pétroliers
 ➔ 145 M€/an
 ➔ 1 800 €/hab

Répartition des consommations énergétiques du territoire pour l'année 2016.

D'OÙ VIENNENT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE ?



Émissions de gaz à effet de serre du territoire : répartition des 440 000 tonnes de CO2 en 2016

Sources
 - ATMO Grand Est (association de surveillance de la qualité de l'air du Grand Est)
 - Données des fournisseurs d'énergies
 - Ministère de la Transition Écologique et Solidaire

Notre territoire a une particularité : celle d'avoir un aéroport international franco-suisse, avec une zone suisse au sein de l'aéroport. Sur le graphique des émissions de gaz à effet de serre ci-dessus, on intègre les vols de la zone suisse de l'aéroport (en cycle LTO « landing-take-off »). Les émissions de gaz à effet de serre des vols de l'EuroAirport représentent 14% (56 275 tonnes équivalent CO2 en 2015) du total des émissions du territoire de Saint-Louis Agglomération.



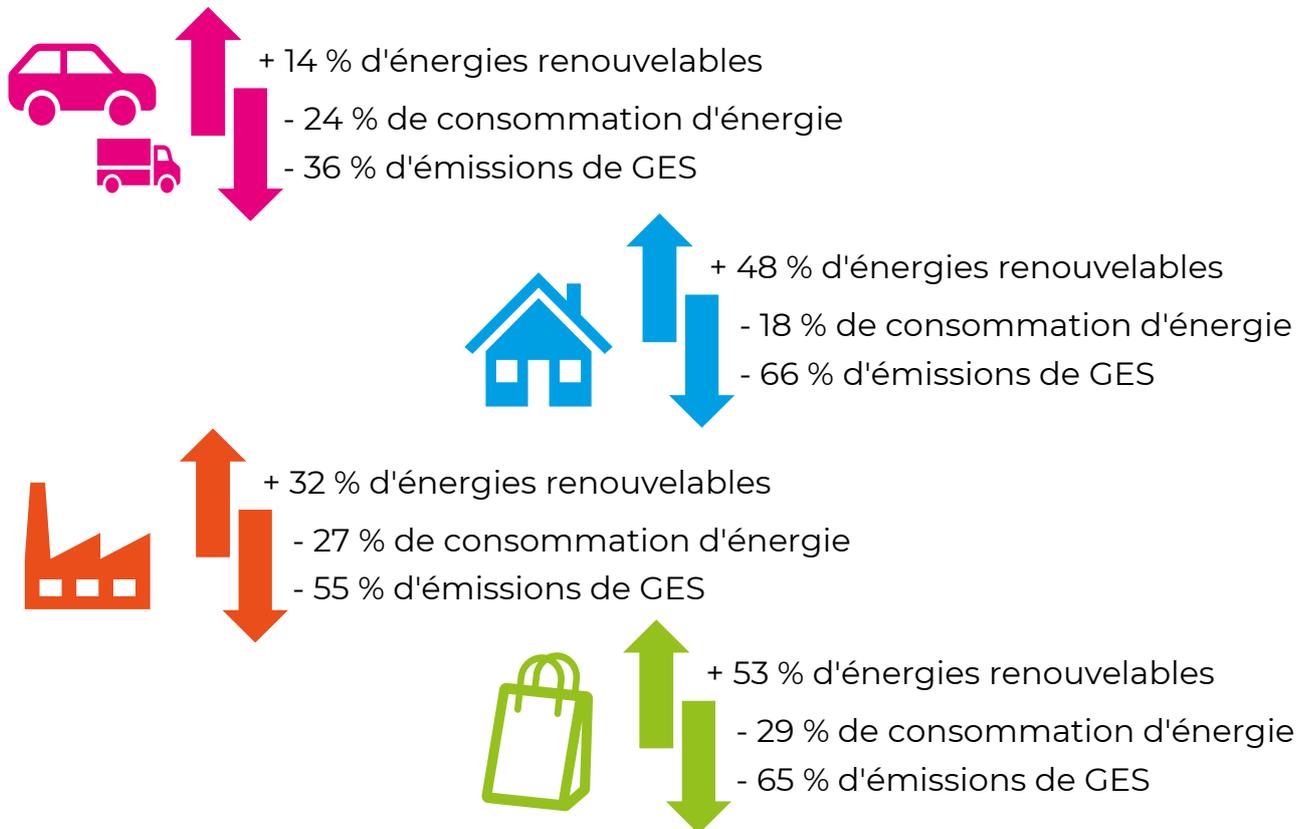
STRATÉGIE TERRITORIALE

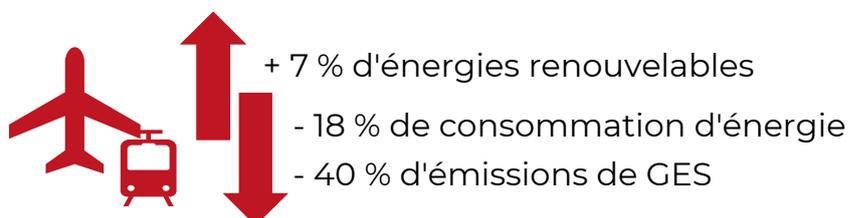
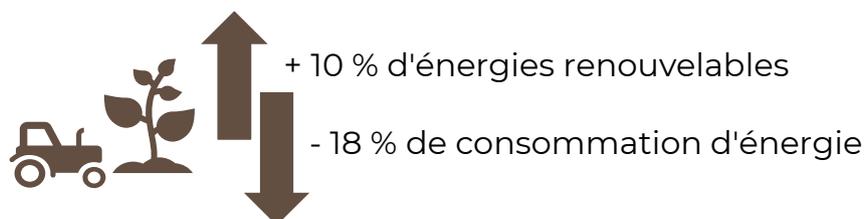
Des objectifs généraux à 2030

- 21 % de consommation d'énergie par rapport à 2016
- 37 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2016
- +32 % d'énergies renouvelables dans le mix énergétique par rapport à 2016

Des objectifs déclinés par secteurs

La stratégie définit des objectifs à 2030 pour 6 secteurs à enjeu majeur pour le territoire : le transport routier, le résidentiel, l'industrie, le tertiaire, l'agriculture et les autres transports. Ils sont définis en référence à 2016 et sont :





Les deux derniers secteurs, gestion des déchets et production d'énergie, sont peu présents dans le décompte territorial imposé par le PCAET (0% pour l'énergie, 1,4% des émissions de GES et 4% des émissions de polluants) pour le territoire, ils n'ont donc pas été intégrés à la stratégie. Pour autant, il y a un enjeu à réduire les déchets et à travailler sur le réemploi.

Les objectifs stratégiques proposés ci-dessus respectent le cadre donné par la Stratégie Nationale Bas Carbone, le décret relatif au PCAET et suivent la trajectoire donnée par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) pour la majorité des objectifs.

Concrètement, comment agir ?

Aujourd'hui un habitant de SLA émet en moyenne 5,5 tonnes d'équivalent CO₂ par an. En tenant compte de l'évolution démographique du territoire (une croissance forte) et des objectifs généraux à atteindre, les consommations énergétiques annuelles par habitant devront baisser de 31% et les émissions de gaz à effet de serre de 59%.

Chacun peut agir au quotidien :

- en privilégiant transports en commun, vélo, covoiturage et déplacements à pied ;
- en maîtrisant la consommation énergétique de son logement (écogestes, chauffage performant, rénovation thermique) ;
- en réduisant l'utilisation des énergies fossiles (chaudières au fioul, véhicules thermiques) ;
- en réduisant la quantité de déchets jetés à la poubelle et en favorisant le réemploi et le recyclage.



PLAN D' ACTIONS, DISPOSITIFS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Pour chaque orientation, deux actions structurantes sont présentées dans cette synthèse.

Orientation 1 – Promouvoir et développer les mobilités durables

- ⇒ Étendre et densifier les réseaux de transports alternatifs à la voiture individuelle : vélo, covoiturage, réseau de bus et marche active ;
- ⇒ Soutenir et accompagner les acteurs économiques et touristiques dans leurs plans de mobilité et destination touristique vélo.

Orientation 2 – Améliorer la performance énergétique des bâtiments et des habitats

- ⇒ Réduire fortement les consommations d'énergie du patrimoine des collectivités grâce aux soutiens techniques et financiers des acteurs publics ;
- ⇒ Soutenir et accompagner les acteurs de l'habitat pour démultiplier les rénovations thermiques des logements individuels et collectifs.

Orientation 3 – Augmenter la production et la consommation d'énergies renouvelables

- ⇒ Étendre et densifier les réseaux de chauffage biomasse dans les communes ;
- ⇒ Mettre en œuvre un schéma des énergies renouvelables et de récupération (1^{ère} étape : plan solaire)

Orientation 4 – Engager les activités économiques et touristiques

- ⇒ Mettre en œuvre des zones d'activités exemplaires (haute qualité énergétique et environnementale) et promouvoir une offre de tourisme vert ;
- ⇒ Réduire les émissions de gaz à effet de serre du gestionnaire de la plateforme aéroportuaire et accompagner les démarches d'Écologie Industrielle et Territoriale.



Orientation 5 – Affirmer l’engagement écologique et adapter le territoire

- ⇒ Mettre en œuvre le Contrat de Territoire Eau et Climat et la démarche collective sur l’agriculture et la ruralité ;
- ⇒ Mettre en œuvre les actions de renaturation du Plan Rhin Vivant.

Orientation 6 – Déployer une démarche d’économie circulaire sur le territoire

- ⇒ Être exemplaire en matière d’écoresponsabilité de la commande publique et favoriser les circuits courts ;
- ⇒ Mettre en œuvre une déchetterie-ressourcerie avec un espace pédagogique d’accueil.

Diffuser la culture climat-air-énergie

Saint-Louis Agglomération, au travers ces différents outils de communication, communique régulièrement sur les actualités et les actions qui concernent la transition énergétique et écologique. Par exemple, dans le magazine intercommunal Mieux Ensemble, un dossier régulier de 4 pages « l’agglo en vert » propose aux habitants des informations claires, des idées d’actions et fiches-infos à thèmes (la rénovation, le photovoltaïque, etc.).

Suivre et Évaluer

Saint-Louis Agglomération s’est engagé depuis 2016 dans une démarche volontaire de labellisation Cit’ergie. Ce label est un outil pour mettre en œuvre une politique de transition énergétique et écologique de manière efficace et l’évaluer grâce à des indicateurs globaux. Cette démarche permet également de s’appuyer sur un réseau national actif et sur les retours d’expérience de collectivités également engagées. En France, 226 collectivités sont dans la démarche de labellisation.



CONCERTATION PUBLIQUE

Objectifs des évènements de concertation

- Participer à une prise de conscience collective sur les chiffres du diagnostic ;
- Sensibiliser et informer : faire émerger des éléments communs sur le changement climatique ;
- Mobiliser collectivement : faire adhérer au plan d'actions ;
- Favoriser l'intégration sociale : créer du lien social à travers les rencontres et les ateliers, faire connaître les initiatives locales qui fonctionnent.

Le bilan de la première phase de concertation (mars-décembre 2019)



Conseil de développement



2 x 20 participants



19 enjeux clés identifiés

Ciné Climat

85 participants

15 propositions d'action

Consultation en ligne

116 contributions

31 propositions d'action

Cahiers d'acteurs

14 contributions

14 initiatives

Réunion des entreprises

10 entreprises touchées

4 cahiers d'acteurs

Village de la mobilité

200 visiteurs

13 propositions d'action

Ateliers Scolaires

85 lycéens et
60 collégiens mobilisés

Réunion des élus

50 élus mobilisés



Siège de Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199 – 68305 SAINT-LOUIS Cedex

Retrouvez l'intégralité des documents constituant

le PCAET sur cette page :

aglo-saint-louis.fr/fr/eco-citoyen/developpement-durable/plan-climat-citergie/

Nous contacter : climat@aglo-saint-louis.fr

Conception et réalisation graphique : Saint-Louis Agglomération

Photos : Saint-Louis Agglomération